



ASSOCIATION
ROMANDE DE LA
PRODUCTION
AUDIOVISUELLE

À l'intention du Conseil
fédéral
Par voie électronique

30 octobre 2025

**Prise de position dans le cadre de la procédure de consultation relative au
paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE »**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil fédéral,

L'AROPA, Association romande de la production audiovisuelle, regroupe les productrices et producteurs romands de l'audiovisuel et a pour but de défendre les intérêts de la production audiovisuelle romande. Elle est notamment l'une des organisations cosignataires du Pacte de l'Audiovisuel avec la SSR et s'intéresse à d'autres enjeux nationaux dans son secteur.

Dans le cadre de la consultation lancée par le Conseil fédéral, notre association tient à prendre position sur le paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE ». **L'AROPA regrette en effet très vivement que le programme « Europe créative » n'ait pas été pris en compte dans le paquet actuel de négociations des Bilatérales III, bien que l'UE soit explicitement prête à faire en sorte que la Suisse puisse y participer.**

Cet état de fait retarde indéfiniment la participation de notre pays à « Europe créative ». Il s'agit d'un signal dévastateur à l'encontre du secteur culturel. Cette situation est d'autant plus étonnante que, depuis 2012 déjà, le Conseil fédéral rappelle dans chaque message sur la culture l'importance du programme européen « Europe créative » pour la création culturelle suisse et souligne sa volonté d'y participer à nouveau pleinement.

Une participation pleine et entière à «Europe créative» ou à partir de 2028 à AgoraEU est seule à même de mettre fin à la discrimination des créatrices/créateurs de la culture suisse au niveau européen. Ceci surtout au regard du fait que le domaine CULTURE, contrairement au domaine MÉDIA, n'a jamais fait l'objet de mesures financières de remplacement qui auraient compensé, au moins partiellement, cette exclusion. L'adhésion à «Europe créative» est d'autant plus urgente pour le secteur CULTURE.

Pour la période 2021 à 2027, l'UE prévoit pour le programme « Europe créative » un budget total de EUR 2,44 milliards. Les objectifs principaux de ce programme sont les suivants :

1. préserver, développer et promouvoir la diversité culturelle et linguistique ainsi que le patrimoine culturel et linguistique européens ;
2. accroître la compétitivité et le potentiel économique des secteurs culturel et créatif, en particulier du secteur audiovisuel.

Depuis 2014, les Suisses ne peuvent plus obtenir le soutien du programme « Europe créative » pour lancer leurs propres projets internationaux. Par ailleurs, les artistes,



institutions culturelles ou organisations culturelles suisses ne peuvent que depuis cette année participer à nouveau à des programmes ou à des concours financés ou cofinancés par « Europe créative », souvent à la seule condition d'apporter eux-mêmes l'intégralité des moyens financiers nécessaires. Au vu du budget du programme européen d'encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2027, la culture suisse est donc privée d'importants moyens de promotion pour des projets multilatéraux, des coopérations, des programmes et des formations continues.

Pour ces raisons, l'AROPA prie instamment le Conseil fédéral d'œuvrer sans délai pour que la Suisse puisse être à nouveau intégrée dans le programme « Europe créative ».

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil fédéral, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'AROPA

Flavia Zanon
Coprésidente

Max Karli
Coprésident

Cyril Tissot
Secrétaire général